

70 % ou la preuve par l'arithmétique

16 novembre 2016

[Print](#)

Jean RODHAIN, « 70% ou la preuve par l'arithmétique », *Bulletin de liaison*, n° 23, novembre 1948, p. 1-2.

70 % ou la preuve pour l'arithmétique

D'après les statuts, le premier exercice légal du Secours Catholique comportait 18 mois, à dater de sa fondation. Cette période avait été une période de navigation dans l'incertitude, de budget sans prévision possible, de gestion au jour le jour. Nous étions tous d'accord sur le but à atteindre mais que valaient exactement les moyens choisis ? La comptabilité était-elle exacte ? L'emploi des fonds était-il conforme aux intentions des donateurs ? Le pourcentage utilisé sur le plan national et international était-il raisonnable ? Le système proposé était-il viable ? Chacun pouvait se poser la question et le Secrétaire Général était le premier à se la poser jour et nuit.

Les Commissaires aux comptes ont commencé leurs travaux de vérification le 16 juin. Ils les ont terminés le 6 octobre par un rapport minutieux de 12 pages.

Après lecture de ce rapport, l'Assemblée Générale statuaire du Secours Catholique, dans sa réunion du 6 octobre a décidé d'approuver ces comptes et adopté ce rapport.

Et l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques, après avoir étudié ce rapport et le bilan financier, a décidé d'approuver ce bilan, et de charger le siège social d'appliquer les conclusions de ce rapport (cf page 4).

Ainsi chaque Evêché va être informé par les soins du Secrétariat de l'épiscopat, de l'approbation donnée à la gestion du Secours Catholique pour sa période expérimentale.

Cette clarté, cette garantie, cette approbation sont indispensables pour que chaque délégation diocésaine, pour que chaque adhérent, travaille avec une confiance éclairée dans le plan national.

Les conséquences de cette approbation n'ont d'ailleurs pas tardé à être visibles : vous trouverez à la page 5 quelques décisions de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques qui manifestent sa confiance en chacun de vous.

Mais il y a plus : l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques, lorsqu'elle publie une déclaration, reste généralement dans les régions sereines des principes. Elle a fait, cette année, une exception. Parlant des vieillards, elle a recommandé nommément une seule organisation : le Secours Catholique.

Et, saisie par les appels des chrétientés d'Orient, elle a décidé non seulement de charger le

Secours Catholique de collecter en son nom pour eux, mais encore d'acheminer à Bethléem et Nazareth les dons recueillis.

Nous sommes tous ensemble actuellement les fondateurs d'une œuvre immense, puisqu'elle est le Secours des Catholiques. Ce n'est pas souvent que des fondateurs ont reçu de l'ensemble des évêques une telle dose d'approbation. Quel réconfort !

Si, à la veille du 21 novembre, vous rencontrez une paroisse encore hésitante, montrez-lui les textes de l'Assemblée des Cardinaux : ils sont clairs.

Et si à certaines heures, les indispensables échecs et les indispensables contradictions vous font un instant hésiter, relisez vous-même ces textes.

Confiance !

Abbé Jean RODHAIN

URL source:<https://www.fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1948/70-ou-la-preuve-par-larithmetique>